CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E57674** **VALABLE JUSQU'AU** **28/11/2027**

ÉDITÉ LE 29/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1963

Raison sociale : ENTREPRISE MOUGIN BTP SARL

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 28/06/2002

Capital : 100 000

8 RUE DU GRAND CROT
25140 CHARQUEMONT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTBELIARD B877050336

Siret : 877 050 336 00024

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 21 867X 0

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1 260323

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1 260323

Situation fiscale et sociale : A jour au 25/09/2026

Téléphone : 03 81 44 00 97 **Fax :**

Portable : 06 80 73 76 87

Responsabilité légale :
MOUGIN YANNICK CO-GÉRANT / MOUGIN GÉRALD CO-GÉRANT

Site Internet : http://www.mougin-btp.fr

E-mail : mouginbtp@outlook.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 952 860 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	9	20/09/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/09/2026 09:13

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.